

18 mars 2016 – n° 11
160022

**ACQUISITION PAR LA VILLE SUR VOSGELIS D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRE
SECTION AT N°101 –RUE RENE JACQUOT – 9^{ème} TRANCHE**

Dans le cadre du dossier contractualisé auprès de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) sur le quartier Kellermann, VOSGELIS s'est engagé à procéder à la démolition du bâtiment « Bourgogne ».

L'emprise foncière ainsi libérée par cette démolition présentant un intérêt particulier pour la Ville dans le cadre des différents aménagements déjà réalisés et ceux à venir, il convient d'en délibérer l'acquisition.

Considérant la prochaine mise en œuvre des travaux de démolition par Vosgelis de l'ensemble immobilier constituant le bâtiment « Bourgogne »,

Considérant que l'emprise foncière libérée par ces travaux ne représente pas un intérêt particulier pour Vosgelis de le conserver dans son patrimoine,

Considérant l'emplacement de la parcelle libérée au centre d'un îlot foncier appartenant déjà à la Ville,

Considérant la volonté de la ville de maîtriser le devenir foncier suite aux aménagements réalisés visant à dynamiser le quartier,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Département des Vosges en date du 8 décembre 2015 autorisant la cession de cette emprise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le 1593 du Code Civil relatif aux frais d'actes notariés,

LE CONSEIL


Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section AT N°101, située rue René Jacquot, d'une surface de 14a 88ca, à l'euro symbolique - hors frais d'acte ;

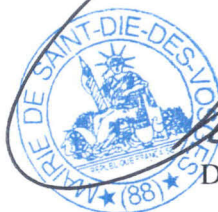
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte authentique en la forme notariée dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE



Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre de Membres en
exercice..... 35

Nombre de Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 5

Séance du 18 mars 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Patrick ZANCHETTA (*procuration à David VALENCE pour le point n° 1*), Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, (*procuration à Claude KIENER du point n° 1 au point n° 4*), Isabelle de BECKER, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA (*procuration à Orhan TURAN du point n° 8 au point n° 14*), Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBAUT	à	Françoise LEGRAND
Ousseynou SEYE	à	Nicolas BLOSSE
Christine FELDEN	à	Marie-José LOUDIG
Jean-Louis BOURDON	à	Michel CACCLIN
Nadia ZMIRLI	à	Christine URBES

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
